

LE MILLÉSIME 2023 DU MODE D'OCCUPATION DES SOLS EST DISPONIBLE : La cdc Vallées de l'Orne et de l'Odon



Depuis 2012, le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole et l'AUCAME actualisent régulièrement l'inventaire numérique de l'occupation du sol des SCoT Caen-Métropole et du Pays de Falaise.

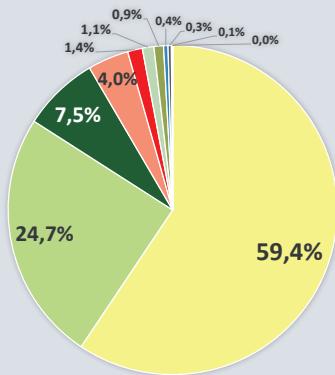
Le MOS (Mode d'Occupation des Sols) est un outil qui permet de représenter à un moment donné la couverture biophysique du territoire et l'usage qui en est fait. Il décrit finement la répartition de ces couvertures et de ces usages. Le millésime 2023¹ a été récemment livré, complétant les précédents, à savoir 2012, 2016 et 2020. Disposer de quatre millésimes comparables, couvrant plus d'une décennie, permet de saisir les évolutions du territoire, de son paysage naturel mais aussi celui des activités humaines. Une étude à venir portera sur les évolutions du territoire durant cette période.

- **L'application cartographique du MOS ainsi que les dictionnaires des couvertures et usages** sont accessibles sur le site www.aucame.fr, rubrique « Portail cartographique » : <https://www.aucame.fr/>

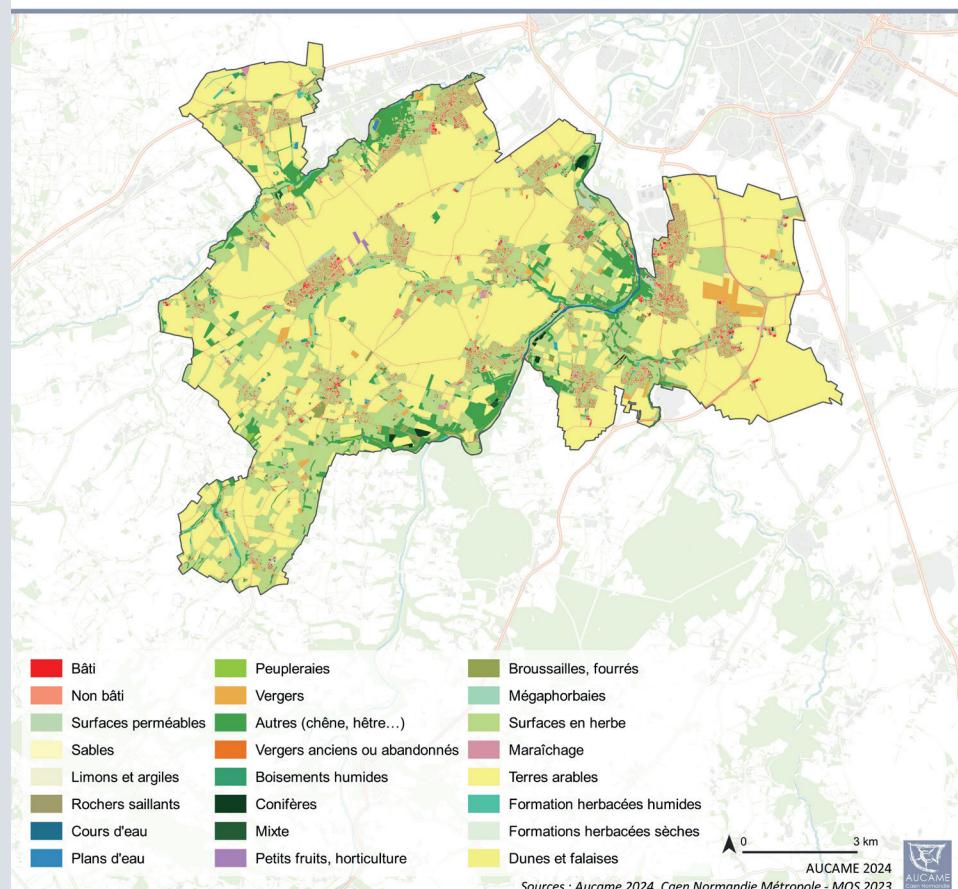
¹ Réalisé sur la base des orthophotographies de l'IGN du printemps-été 2023.



La couverture du sol de Vallées de l'Orne et de l'Odon



Occupation du sol : couverture en 2023



À l'instar de l'ensemble de Caen-Métropole, l'intercommunalité Vallée de l'Orne et de l'Odon a un territoire **couvert majoritairement par des terres arables**. À cela s'ajoutent les **espaces enherbés et les prairies**, mais aussi **les formations arborées**. Ainsi, le territoire est **couvert à plus de 90 % par de la végétation**.

Les deux vallées, l'Odon à l'ouest et l'Orne à l'est, sont visibles par un couvert plus arboré et herbacé. Les prairies sont, elles, situées plutôt à proximité des différentes concentrations bâties que représentent les bourgs et villages.



Évolutions de la couverture

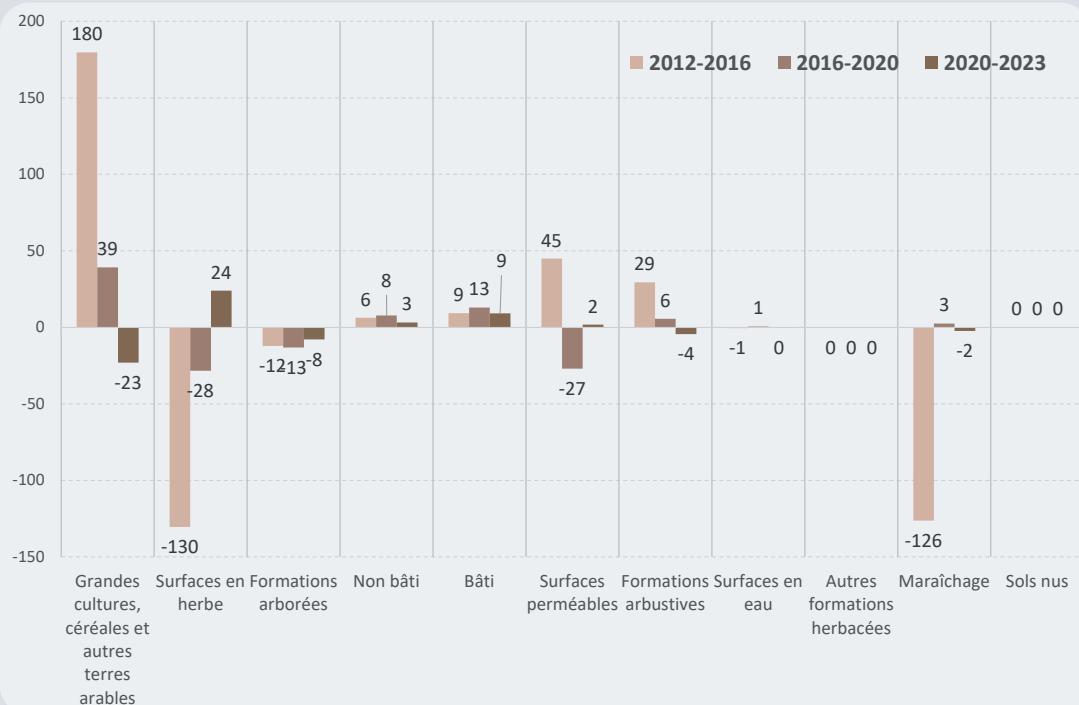
Les évolutions constatées ci-dessous seront approfondies dans une future publication, notamment en croisant les usages et les couvertures, en localisant les exemples dans le tissu urbain, ou encore en caractérisant les surfaces avant leur évolution. Les éléments présentés ici sont fournis à titre informatif et visent à susciter l'intérêt pour de futures informations plus détaillées.

Entre 2012 et 2023, un peu plus de 1 % de la surface de Vallées de l'Orne et de l'Odor a changé de couvertures.

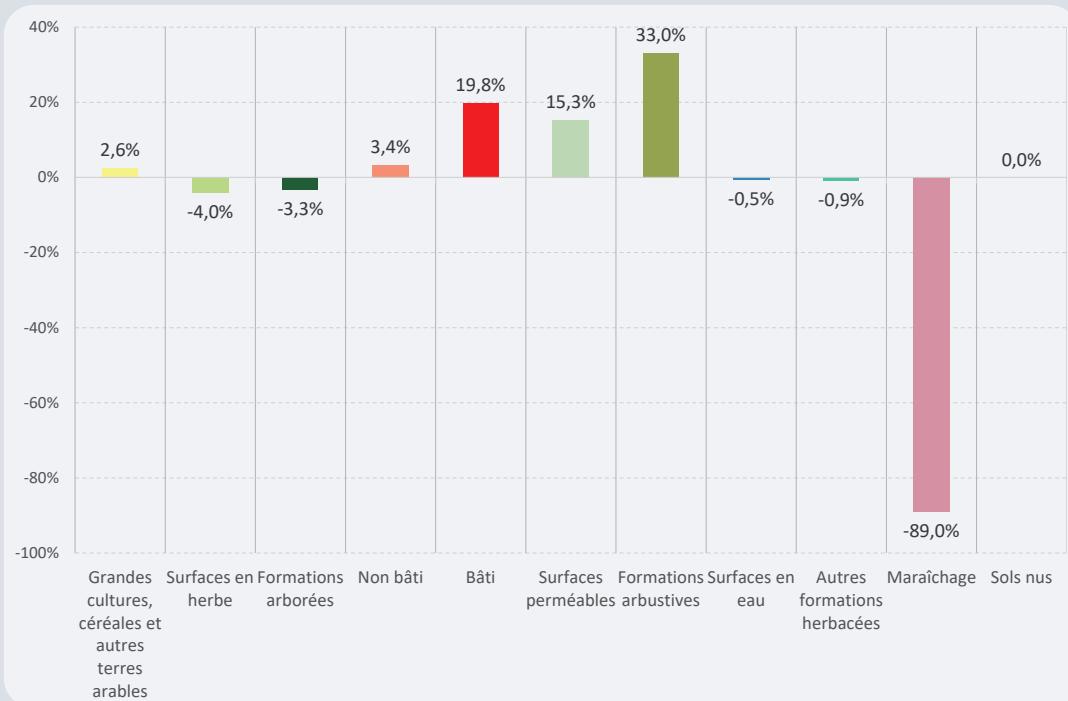
Les deux principaux postes ayant perdu en surface sur cette période sont les surfaces en herbes, avec une perte de 135 hectares (- 4 %) et les espaces maraîchers, avec une diminution de 126 hectares (- 89 %). L'essentiel de ces baisses a eu lieu durant la période 2012-2016. De plus, la surface des espaces arborés a elle aussi diminué, de plus de 30 hectares, soit 4 % de moins du total des surfaces de ces espaces en 2012. Cette diminution est relativement linéaire dans le temps.

Concernant les augmentations de surface, en volume, ce sont les surfaces dédiées aux « grandes cultures » qui ont le plus progressé avec 196 hectares supplémentaires (+ 2,6 %) entre 2012 et 2023, mais l'essentiel de l'augmentation s'est fait entre 2012 et 2016. Autre augmentation, celles des surfaces bâties (par exemple, les maisons) et non bâties (par exemple, les routes) qui ont quant à elles augmenté respectivement de 31 hectares (+ 19,8 %) et de 17 hectares (+ 3,4 %).

Évolution en hectare de chaque poste « couverture » entre chaque millésime



Taux d'évolution de chaque poste « couverture » entre 2012 et 2023



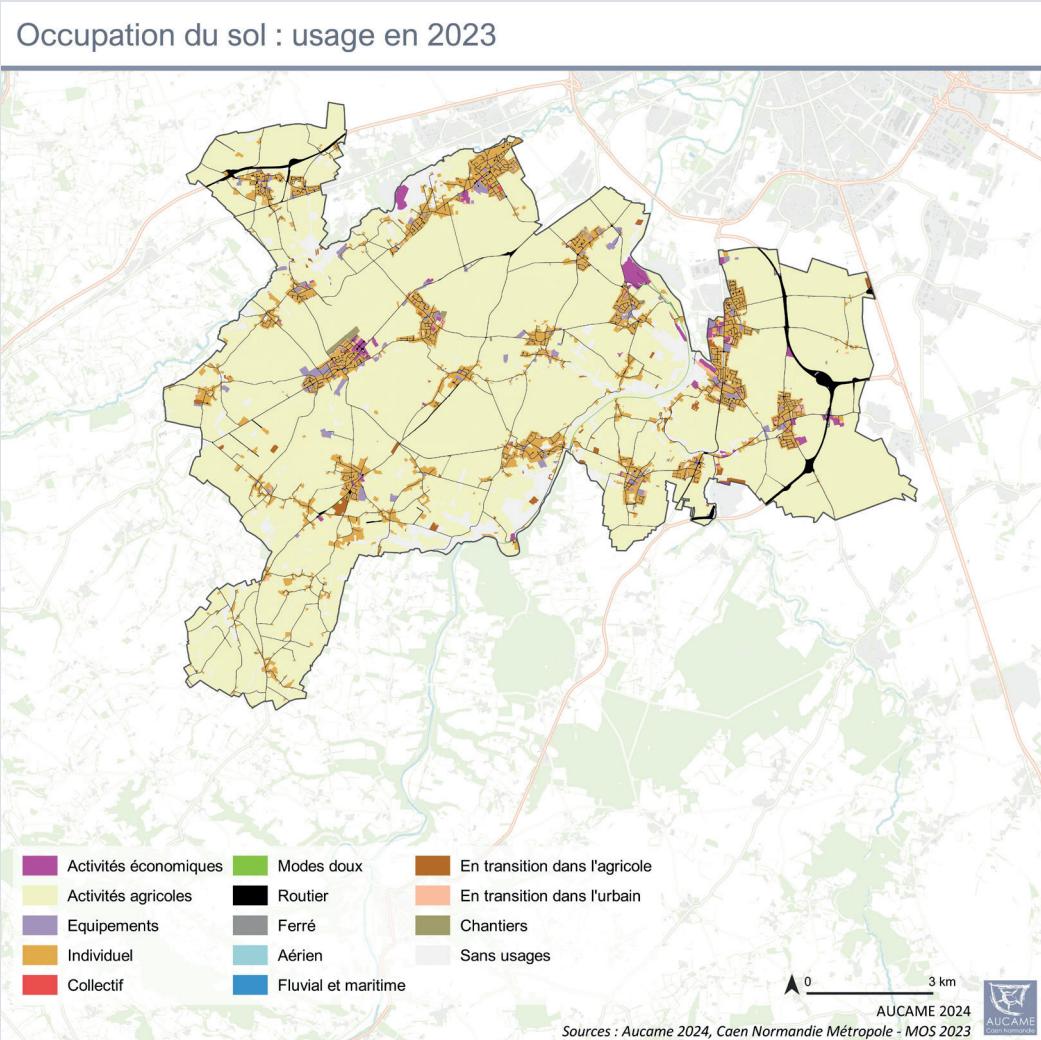
Illustrations : Sainte-Honorine-du-Fay

A gauche, en 2012, la prairie au centre est classée comme « surface en herbe ». A droite, en 2023, celle-ci est désormais classée dans « grandes cultures » (tout en conservant l'usage « activités agricoles »).

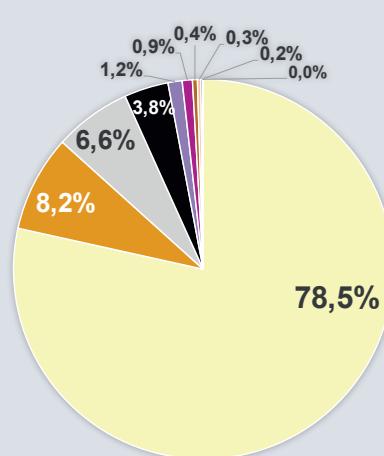




L'usage du sol de Vallées de l'Orne et de l'Odon



Répartition en hectares :	
Activités agricoles	10 275
Habitat individuel	1 075
Sans usages	861
Infrastructures de déplacements	493
Équipements	158
Activités économiques	113
En transition dans l'agricole	55
En transition dans l'urbain	37
Chantiers	23
Habitat collectif	4
Total	13 094



L'agriculture représente 78 % de l'usage des sols de Vallées de l'Orne et de l'Odon, au 2^{ème} rang des EPCI de Caen-Métropole. Les espaces dits « sans usages » (c'est-à-dire des espaces naturels mais non agricoles) ont une part légèrement inférieure à celle de l'ensemble du SCoT.

L'habitat individuel constitue, à l'image de Caen-Métropole, **l'usage urbain dominant**, mais il reste relativement **concentré dans les bourgs et villages**.

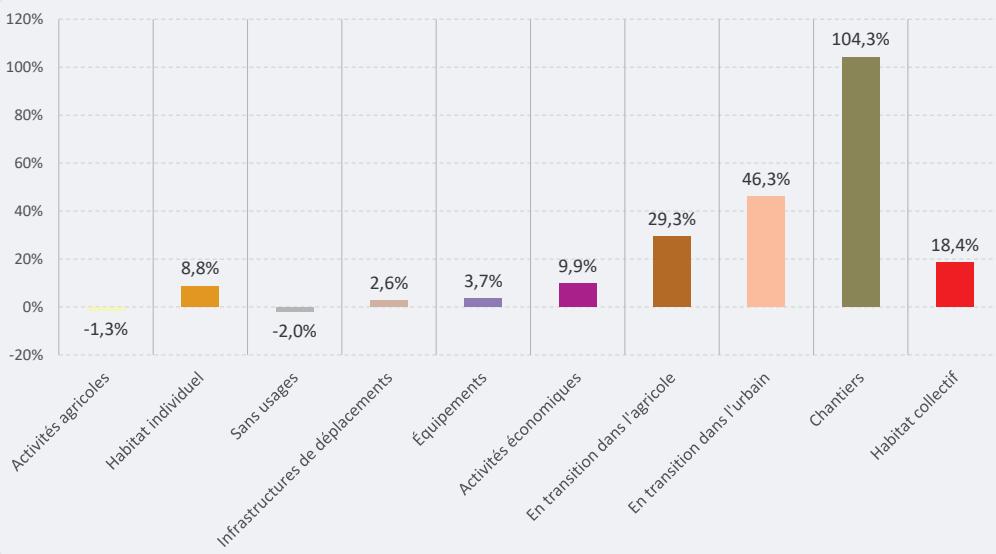


Évolutions des usages

Évolution en hectare de chaque poste « usage » entre chaque millésime



Taux d'évolution de chaque poste « usage » entre 2012 et 2023



Entre 2012 et 2023, un peu plus de 1 % de la surface de Vallées de l'Orne et de l'Odon a changé d'usage.

La principale perte en surface provient du poste « activités agricoles », avec une diminution de 134 hectares (- 1,3 %), celles-ci restant l'usage majoritaire. Des trois périodes, 2012-2016 est celle avec la baisse la plus intense. Les espaces « naturels » (« sans usages ») ont eux aussi diminué : - 18 hectares (- 2 %).

L'habitat individuel est le poste ayant vu sa surface le plus augmenté parmi les évolutions positives de surfaces. Ainsi, la surface dédiée à cet usage a augmenté de 87 hectares entre 2012 et 2023

(+ 8,8 %), bien que la progression ait été de plus en plus modérée au fil des trois périodes d'analyse. Par rapport à la surface occupée en 2012, ce sont les activités économiques qui ont connu la plus forte croissance relative, avec un taux de 9,9 % (soit 10 hectares).

Les espaces transitoires, « en chantier » ou « en transition vers l'urbain », reflètent bien les dynamiques en cours. La période 2016-2020 se distingue par une augmentation des surfaces dédiées aux chantiers, signe de développement. Durant cette période et la suivante (2020-2023), environ 20 hectares étaient en chantier.

Illustrations : Feuguerolles-Bully

En haut en 2012, la partie la plus avancée du lotissement est classée « en chantier », tandis qu'au nord, les parcelles sont classées « en transition vers l'urbain ». En bas en 2023, le lotissement, quasi entièrement livré, est classé en « habitat individuel », à l'exception de la petite parcelle longiligne au nord, qui reste non aménagée.



Pour aller plus loin :

- Une note méthodologique sur l'élaboration du MOS et ses usages : www.aucame.fr/catalogue/observatoire-du-foncier/le-mode-d-occupation-du-sol-de-caen-normandie-metropole-377.html

- Une vidéo de présentation du MOS : www.youtube.com/watch?v=RFKChqFuz_Y